

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** TANALITH E 3474

**Type(s) de produit:** TP08 - Produits de protection du bois

**Numéro de l'autorisation:** FR-2016-0003

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** FR-0012327-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

TANALITH E 3474  
TANALITH E 3475

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	YOU Solutions Germany GmbH
	Adresse	Freundallee 9a DE 30173 Hannover Allemagne
<b>Numéro de l'autorisation</b>	FR-2016-0003	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	FR-0012327-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	09/04/2015	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	28/07/2025	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Arch Timber Protection Ltd
<b>Adresse du fabricant</b>	Hexagon Tower, Crumpsall Vale, Blackley M9 8GQ Manchester Royaume-Uni
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Leeds Road HD2 1YU Huddersfield Royaume-Uni

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	1444 - Granulated copper
<b>Nom du fabricant</b>	YOU Solutions Germany GmbH
<b>Adresse du fabricant</b>	Freundallee 9a DE 30173 Hannover Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Sirius House, Delta Crescent WA5 7NS Warrington Royaume-Uni
	2511 Taylor Street, Fort Wayne IN 46802 Indiana États-Unis

<b>Substance active</b>	48 - 1-[[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
<b>Nom du fabricant</b>	LANXESS DEUTSCHLAND GMBH
<b>Adresse du fabricant</b>	KENNEDYPLATZ 1 D-56569 KOLN Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	SYNGENTA CROP PROTECTION AG CH - 1870 MONTHHEY Suisse
	JIANGSU YANGNONG CHEMICAL GROUP CO., LTD, WENFENG ROAD YANGZHOU 225009 JIANGSU Chine
	JIANGSU SEVENCONTINENT GREEN CHEMICAL CO., LTD, NORTH AREA OF DONGSHA CHEM-ZONE ZHANGJIAGANG 215600 JIANGSU Chine

<b>Substance active</b>	48 - 1-[[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
<b>Nom du fabricant</b>	JANSSEN PMP
<b>Adresse du fabricant</b>	TURNHOUTSEWEG 30 B-2340 BEERSE Belgique
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	JIANGSU SEVENCONTINENT GREEN CHEMICAL LTD. NORTH AREA OF DONGSHA CHEM-ZONE ZHANGJIAGANG 215600 JIANGSU Chine

<b>Substance active</b>	51 - Tébuconazole
<b>Nom du fabricant</b>	LANXESS DEUTSCHLAND GMBH
<b>Adresse du fabricant</b>	KENNEDYPLATZ 1 D-56569 KOLN Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	BAYER CORP AGRICULTURAL DIVISION P.O. BOX 4913 HAWTHORN ROAD MO 64120-0013 KANSAS CITY États-Unis

## 2. Composition et formulation du produit

## 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Granulated copper		Substance active			9
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,1875
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-yl)méthyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,2
Dipropylene glycol methyl ether	2-méthoxyméthylethoxy)pro	Substance non active	34590-94-8	252-104-2	0,18
Monoethanolamine	2-aminoethanol	Substance non active	141-43-5	205-483-3	30,3

## 2.2. Type de formulation

SL (concentré soluble)

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### Mention de danger

Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque des lésions oculaires graves.  
Nocif par inhalation.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Contient du propiconazole. Peut produire une réaction allergique.

### Conseils de prudence

Se laver soigneusement après manipulation.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
Rincer la bouche.  
Éviter de respirer les .  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Appeler en cas de malaise.

Porter .

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement .

Stocker dans un endroit bien ventilé.Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Préservation du bois de classes d'Usages 1 à 4

<b>Type de produit</b>	TP08 - Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Produit de préservation du bois pour les classes d'usages 1 à 4, à l'exception du bois en contact direct avec l'eau.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	<p>Nom scientifique: --  Nom commun: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture brune et pourriture molle)  Stade de développement: -</p> <p>Nom scientifique: --  Nom commun: Insectes à larves xylophages  Stade de développement: -</p> <p>Nom scientifique: Reticulitermes spp  Nom commun: Termites  Stade de développement: -</p>
<b>Domaine d'utilisation</b>	<p>Intérieur</p> <p>Extérieur</p> <p>Bois massif, bois massif reconstitué, panneaux</p>
<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Méthode d'application: Application par imprégnation / vide pression</p> <p>Description détaillée:  -</p>
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: Classe d'usage 1 et 2 : 10,3-16,67 kg / m <sup>3</sup> de bois Classe d'usage 3 : 10,6 - 16,67 kg / m <sup>3</sup> de bois Classe d'usage 4 : 15,3 - 27,8 kg / m <sup>3</sup> de bois Classe d'usage 4 (poteaux électriques) : 44,44 kg/m <sup>3</sup> de bois

	Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Classe d'usage 1 et 2 : 10,3 – 16,67 kg / m3 de bois Classe d'usage 3 : 10,6 – 16,67 kg / m3 de bois Classe d'usage 4 : 15,3 – 27,8 kg / m3 de bois Classe d'usage 4 (poteaux électriques) : 44,44 kg/m3 de bois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel  Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Il est conditionné dans des fûts de 1 000L en PEHD.

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

### 5. Conditions générales d'utilisation

## 5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Le bois traité avec la préparation ne devra pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Ne pas rejeter les eaux de lavage vers l'environnement (eau, sol, station d'épuration) pour éviter les contaminations par le produit pendant l'application (sol, cuve, bac, conteneur, système d'application, ...).
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Tous les rejets issus d'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels.
- Le professionnel doit porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison imperméable catégorie III type 4 pendant la phase d'utilisation du produit.
- Ne pas utiliser le bois préservé en contact direct avec l'eau

## 5.2. Mesures de gestion des risques

-

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la bouche/ingestion : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

#### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de stockage : 2 ans à température ambiante

#### **6. Autres informations**

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.